

La suédoise par le menu

Véronique Lamquin

UN COSTUME STRICT POUR LA BELGIQUE

Les quatre partis de la suédoise savent qu'ils sont attendus de pied ferme par l'opposition, la rue... Leur accord s'ouvre donc sur deux notes qui se veulent rassurantes.

La première, en guise de préambule aux 220 pages, donne des gages à ceux qui redoutent les velléités nationalistes. Le programme institutionnel, pour la législation, se résume à une ligne : appliquer la sixième réforme de l'Etat. Spéciale dédicace aux éventuels esprits contraires, dans les Régions : il faut que tous les niveaux de pouvoir « prennent leurs responsabilités et fassent preuve de loyauté et de bonne foi ». La seconde s'adresse aux partenaires sociaux, plus spécialement les syndicats. Les huit (!) premiers paragraphes du texte font l'éloge de la concertation sociale, « socle solide et créatif pour mener à bien les réformes ». Le dialogue social y est vanté, la responsabilité conjointe du gouvernement, des patrons et des syndicats lourdement soulignée. Charles Michel s'engage d'ailleurs, au nom des quatre partis, à instituer une concertation « structurelle » avec le Groupe des Dix (patrons et syndicats), qui bénéficiera même d'un « soutien technique avec un secrétariat ». C'est là, s'en-

gagent les quatre formations de centre-droit, que devront se discuter les réformes structurelles en matière d'emploi, de pensions et de compétitivité, soit les piliers de l'accord de gouvernement.

Ceci posé, les coalisés suédois impriment très vite leur marque en filigrane des principaux chapitres : les droits seront préservés, mais ils iront moins que jamais sans devoirs. La philosophie guidant le chapitre « progrès social » (un clin d'œil au PS ?) et « soins de santé » l'exprime sans ambages. « La sécurité sociale procède d'un délicat équilibre entre les principes de solidarité et d'assurance. Les épaules les plus lourdes supportent les charges les plus lourdes. Les plus faibles, qui bénéficient de droits à la sécurité sociale, seront accompagnés vers un emploi pour qu'ils puissent aussi contribuer au financement de la Sécu. De même, les gens seront

maintenus plus longtemps au travail. » Tout au long de l'accord, la majorité suédoise insiste sur le maintien de filets sociaux mais exige des contreparties. C'est sans doute là l'une des plus grandes ruptures que les quatre partis veulent imprimer dans notre pays. Elle se traduit, très concrètement, par des réformes de grande ampleur du marché du travail - c'est toute la structure et le déroulement des carrières qui sont modifiés - de la Sécurité sociale, qui devrait voir, d'ici 2019, son financement drastiquement remodelé et réduit. Ce n'est pas la seule. Au niveau sociétal, les priorités ont clairement changé. Un quart de l'accord est consacré aux chapitres Justice, Sécurité, Asile et Migration, et les accents sont nettement plus stricts que par le passé.

Reste, maintenant, à découvrir ce que fe-

ront, concrètement, de ce programme, les quatre partis. Car, comme c'est toujours le cas dans pareil exercice, l'accord relève, en maints endroits, davantage du catalogue de bonnes intentions, que du menu précis. Or, le diable se cache toujours dans les détails. Ainsi, il est clair que le pouvoir d'achat des Belges sera érodé par le saut d'index. Le gouvernement Michel annonce, en contrepartie, des mesures fiscales. Quelles seront

les conséquences concrètes, pour chacun ? Impossible de l'établir avec précision à ce stade. Faute d'épure budgétaire précise, faute, surtout, d'explications claires.

Car, et c'est le premier couac de cette coalition en devenir : la communication. Charles Michel, bien décidé à couper l'herbe sous le pied de l'opposition, se l'était pourtant juré : il présenterait son accord dans la transparence (chiffres à l'appui), et avec pédagogie. Las, pressés par le temps (la mission de Bart De Wever à Shanghai) et les tensions (classiques en fin de parcours), le futur Premier ministre s'est laissé dépasser par les fuites dans la presse. Résultat : l'accord a circulé, de site en site. Des versions truffées, en français en tout cas, de fautes d'orthographe (« entrepreneur » - sic), mais, surtout, de taille variable, certains éléments devant encore être copiés-collés. Une impression désastreuse de précipitation, renforcée par les images de négociateurs, cernés et blafards, qui enchaînent les nuits blanches. Surtout, les mesures sont livrées aux citoyens sans le moindre décodage. Et, tant en télé qu'en radio, c'est... le PS qui s'exprime et flingue. Le MR rêvait assurément d'un meilleur départ pour son Premier ministre.

L'accord du nouveau gouvernement « suédois » a fuité. Nous avons pu décortiquer les 220 pages du programme, ventilées en 11 chapitres. Notre objectif ? Pointer les mesures qui auront un impact direct sur le quotidien d'une famille, coup d'œil dans ce cas la famille

Montana de La Louvière (mais rien ne vous empêche de l'appliquer à votre propre famille). Des mesures diverses (mobilité, énergie, justice, fiscalité...) qui permettent d'avoir un regard global sur l'accord en un simple

Les 20 mesures qui vont changer votre vie

La retraite à 67 ans

Calogero Montana aura 65 ans en 2029. 66 ans en 2030. Manque de bol, c'est justement l'année où l'âge légal de la pension sera reculé à 67 ans (après avoir été reporté à 66 ans en 2025). Autrement dit, le père Montana peut déjà se préparer à travailler deux ans de plus.

Mais l'accord de la « suédoise » va plus loin. Il prévoit une large réforme des pensions (tout un chapitre y est consacré). Et tout y passe : on file vers un allongement de toutes les carrières. La prépension passe à 62 ans dès 2015 (au lieu de 60). Dans le cas exceptionnel d'une entreprise en difficulté ou d'une restructuration, on pourra passer à la prépension à 60 ans, et ce dès 2017. Même tarif pour les longues carrières et les métiers considérés comme « lourds ». Pour l'anecdote, l'accord dit s'inspirer largement du rapport de la Commission des pensions publié il y a quelques mois. Un rapport qui propose un système de « pensions à points », que la suédoise étudiera.

Des salaires qui n'évoluent pas en 2015

Ce n'est plus vraiment une surprise, mais il y aura bel et bien un saut d'index en mars 2015. Autrement dit, pas d'augmentation automatique du salaire des parents Montana, alors que les produits de consommation continueront eux d'augmenter.

Le but de la mesure : réduire le handicap compétitif de la Belgique par rapport aux pays voisins. Un « handicap » que la suédoise veut même résorber d'ici la fin de la législature (reste à mettre les partenaires sociaux d'accord sur la

valeur exacte de ce handicap). Et, outre le saut d'index, des « modérations salariales en 2015-2016 » sont également au programme. Autrement dit, il faut s'attendre pendant deux ans à ce que les salaires belges évoluent moins rapidement que ceux des pays voisins.

Chômeurs : au boulot !

Tout le monde a du travail chez les Montana. Mais la réalité belge est un peu moins rose. Pour que les chômeurs longue durée retrouvent un certain rythme de travail, la suédoise leur a concocté un « service à la collectivité ». Ces chômeurs devront aller travailler deux demi-journées par semaine... à condition que les Régions coopèrent. La ministre Tillieux a déjà dit qu'elle ne voulait pas de cette mesure en Wallonie. En Flandre par contre, le gouvernement devrait applaudir cette décision fédérale.

Des œuvres d'art qui circulent

Et les sorties culturelles dans tout ça ? C'est toujours bien d'emmener ses mômes au musée. Le problème, c'est qu'on a vite fait le tour des musées aux alentours de La Louvière... Solution suédoise : échanger les collections d'art entre l'Etat fédéral et les entités fédérées. « Ainsi, indépendamment de son domicile, chaque citoyen peut accéder facilement aux collections riches des différents musées », explique l'accord. Original, disons. Faisable ? La proposition « sera examinée », comme souvent.

Big Brother

Ne faisons pas dire à l'accord ce qu'il ne dit pas. Mais tout de même. Il prévoit « un cadre législatif flexible autorisant les évolutions technologiques en matière de constat et de recherche de la criminalité ». Et il annonce aussi une « révision approfondie » de la loi sur l'utilisation et l'installation de caméras de surveillance. Ceci peut paraître peu explicite. Mais, vu les programmes des partis autour de la table, l'idée est très clairement de multiplier le nombre de caméras de surveillance... sans pour autant enfreindre la loi sur le respect de la vie privée. L'accord prévoit d'ailleurs un élargissement du type de personnes autorisées à visionner les images prises par ces caméras, « dans le respect des droits fondamentaux ». Souriez... vous serez filmés.

Taxe « botox » en vue

Espérons que madame Montana ne doive pas recourir à la chirurgie esthétique car la suédoise prévoit l'abrogation de l'exemption de TVA « pour les services médicaux dans le domaine de la chirurgie et des traitements esthétiques ». La taxe « botox » sera de 21 %. Toujours en matière de TVA, dans le domaine de l'immobilier cette fois, le taux réduit de 6 % ne sera bientôt plus valable pour les maisons de moins de 5 ans. Il faudra que le bâtiment affiche dix ans au compteur, au minimum, pour bénéficier des largesses de l'administration fiscale. Les services électroniques (en ligne) seront eux aussi sujets à TVA. Exemple : si madame Montana achète des crédits Skype, l'ardoise sera alourdie de 21 %.

Des trains payants, mais à l'heure

Fini les minutes d'attente sur le quai de la gare. « L'amélioration de la ponctualité est une priorité », écrivent carrément les négociateurs. Comment ? C'est très flou. L'accord parle de « d'incitants financiers », et veut davantage lier la rémunération des top managers à la ponctualité du trafic.

Mais les suédois s'attaquent aussi au prix. Si la famille Montana programme une escapade à Bruxelles, elle bénéficie aujourd'hui d'une gratuité pour les deux gamins de moins de 12 ans. « La politique de gratuité sera évaluée », annonce Michel I^{er}. Une phrase qui n'est pas nécessaire quand personne n'envisage de remettre en cause cette gratuité. Les tarifs devraient aussi être flexibles, selon l'heure à laquelle vous prenez le train.

Une facture énergétique sous contrôle

Les Montana pestent parce que les Français payent leur électricité moins cher que les Belges ? Une proposition de la suédoise devrait les ravir. Comme il existe déjà la norme salariale, il est prévu de mettre sur pied une « norme énergétique », qui veille à ce que les prix du gaz et de l'électricité ne grimpent pas plus vite chez nous que chez les frontaliers. Cette mesure, réclamée par l'industrie, devrait également s'appliquer aux ménages, selon les termes de l'accord, pour « préserver leur pouvoir d'achat ».

Pour l'anecdote, cette norme devrait s'appliquer aux différentes composantes de la facture. Donc, même les composantes qui dépendent des Régions, comme la gestion du réseau de distribution. Il faudra donc s'asseoir avec les entités fédérées pour négocier...

Suppléments d'honoraires interdits

Mieux vaut éviter de passer par la case hôpital. Mais si, d'aventures, Piero Montana (9 ans et demi) se casse la pipe lors d'un match de football et doit faire une petite visite à l'hôpital, les frais d'hospitalisation pourraient être à l'avenir moins élevés qu'aujourd'hui. En tout cas, les suppléments d'honoraires seront tout bonnement interdits dans les chambres à deux lits ou plus pour l'hospitalisation de jour. Dans le domaine médical, le gouvernement s'oblige également à ce que chaque patient ait un dossier « informatisé » à l'horizon 2019. Chacun pourrait dès lors avoir un accès direct à son dossier, en toute transparence. Et les mots de l'accord sont forts : il parle d'obligation, un mot rarement utilisé au fil des 220 pages de programme. Autrement dit, pas de droit à l'erreur sur ce point...

Service garanti à la SNCB

Les Montana vivent à deux pas de la gare de La Louvière-Sud. Et, d'ici quelques années, ils devraient pouvoir profiter d'un service garanti à la SNCB, même les jours de grève. Aucune mention du « service minimum » ne figure dans l'accord, mais le nouveau gouvernement « demande aux deux entreprises publiques ferroviaires de formuler, en concertation avec les partenaires sociaux, une proposition visant à prévoir un service garanti en cas de grèves ». Et sans accord, le gouvernement

annonce déjà qu'il prendra lui-même l'initiative. Reste à comprendre la nuance entre le service minimum et le service garanti...

Autre point lié à la SNCB : l'accord encourage à une réflexion globale pour une meilleure coordination entre les trains et les autres services de transports en commun (dépendant des Régions). Eliseo Montana (l'aîné des gamins) peut se mettre à rêver d'un bus dont les horaires coïncident avec celui de son train...

Un incitant aux voitures de société « vertes »

On a beaucoup parlé du régime spécial dont bénéficient les voitures de société. Mais la suédoise ne propose aucun changement radical. Un aménagement du système actuel sera tout de même étudié pour inciter aux voitures « respectueuses de l'environnement ». Comment ? Aujourd'hui, les 400.000 Belges qui possèdent un véhicule de société voient leurs revenus diminués d'un « avantage toute nature » (ATN). Plus la voiture est grosse et polluante, plus cette réduction salariale est importante. Mais il existe un plafond minimal. Ce qui n'incite pas vraiment les travailleurs à opter pour un modèle très « vert ». Et c'est ce plafond inférieur que le futur gouvernement envisage de faire sauter.

Notons d'ailleurs que l'accord prévoit également que le gouvernement acquière « de préférence des véhicules électriques, hybrides, ou à la propulsion GNC pour tous les services publics fédéraux et institutions fédérales ».

Choix plus large pour désigner son héritier

Jouons les oiseaux de mauvais augure. Et si Calogero et Claude Montana se séparaient ? Question traditionnelle : que fait-on des enfants ? Nouvelle proposition de la suédoise : pourquoi ne pas permettre la domiciliation des enfants au domicile de leurs deux parents ? La faisabilité de cette proposition sera examinée, précise l'accord.

En matière familiale, le nouveau gouvernement envisage également d'élargir le champ de la famille, pour prendre en compte « les développements sociaux et les nouvelles formes de vie commune ». Le choix sera par exemple plus large pour la désignation du bénéficiaire d'un héritage, et on fixera un cadre patrimonial plus clair plus les cohabitants légaux.

Drogue interdite

Eliseo, Piero, prenez garde. Dans la cour de récré, interdiction de céder à la tentation du cannabis. « La détention de drogues est interdite. La consommation de drogues dans l'espace public ne pourra pas faire l'objet d'une tolérance », écrit l'accord.

Si certains points manquent de clarté, celui-ci est on ne peut plus explicite. Mais quid des sanctions en cas de rébellion ? Il faudra attendre que le ministre de la Justice prenne ses fonctions.

Fin des 50 jours pour les jobs d'étudiants

Douze ans, c'est trop jeune pour commencer à travailler en juillet/août et gagner ses premiers euros. Mais, dans 4 ans, Eliseo sera en âge d'aller remplir les rayons chez Ikea pendant les vacances. Et, si l'on en croit l'accord, la législation aura changé d'ici là. Aujourd'hui, à partir du moment où un étudiant travaille une heure sur la journée, c'est comptabilisé comme une journée de travail. Et, au total, l'étudiant dispose d'un quota de 50 jours sur l'année.

Le gouvernement Michel veut rendre ça plus flexible, et imposer un nombre d'heures de travail, et plus un nombre de jours. Le nombre d'heures n'est pas précisé, mais on comprend clairement qu'un étudiant travaillant 4 heures par soirée dans un bar pourra à l'avenir dépasser les 50 jours.

Vive le télétravail

Calogero est patron de sa société et a sans doute des horaires déjà flexibles. Mais c'est loin d'être le cas de tous les salariés. La suédoise envisage donc une grande réforme des carrières. On parle d'une modernisation du temps de travail, même d'un « *nouveau modèle de carrière* ». En bref, outre la volonté d'encourager le télétravail, le gouvernement Michel prévoit d'élargir la possibilité de faire des heures supplémentaires ou des horaires flottants.

Mesure phare : le « compte-carrière », qui permettrait de travailler plus que la normale pendant quelques années, pour grignoter quelques heures, jours, voire semaines de boulot. Ce qui permettrait, après quelques années, au travailleur de vider son compte-carrière en partant par exemple faire un tour du monde...

Diesel : un petit coup de pompe

Comme beaucoup de Belges, la famille Montana a opté pour une voiture roulant au diesel. Beaucoup de kilomètres, un prix de revente élevé, une consommation plus faible (ah oui ! et aussi moins de CO₂). Mais les beaux jours du gazoil pâlisent. Le gouvernement Michel a décidé de relever les accises sur ce carburant populaire (tout comme sur le tabac, au passage). On parle de 7 centimes au litre. De quoi remplir le réservoir du budget de l'Etat. Mais, pas fou, le gouvernement ne touchera pas au gazoil des routiers. Il est également question de faire en sorte que les accises sur le diesel rattrapent celles sur l'essence. Le gros TDi deviendra nettement moins intéressant. D'autant qu'à plus long terme, la fiscalité sur les carburants pourrait intégrer une pénalité en fonction du caractère polluant. Or le diesel est champion dans l'émission des particules fines. Peut-être est-il temps de songer à opter pour l'essence...

Augmentation du salaire poche

Bonne nouvelle : les « suédois » veulent augmenter le salaire poche de la famille Montana, comme celui de toutes les autres familles qui travaillent d'ailleurs. Le message est clair : creuser l'écart entre revenus de remplacement (comme les allocations de chômage) et les revenus du travail les plus faibles. L'accord parle d'une « *diminution de charges fiscales*

prélevées sur la rémunération brute ». Ça, c'est pour l'idée. Reste à savoir comment. Là, on reste un peu sur sa faim. Une réforme fiscale est annoncée, à établir en concertation avec les partenaires sociaux. Mais les contours sont à peine dessinés. La seule mesure concrète liée à la diminution des charges fiscales est une augmentation des déductions forfaitaires des frais professionnels. En clair, un contribuable qui remplit sa déclaration en frais forfaitaires pourra décompter un plus gros montant de sa base imposable.

XAVIER COUNASSE (AVEC M.D.M. ET F.M.)

Une chance sur trois d'être contrôlé

Au volant, les Montana risquent de croiser plus souvent des voitures de police. L'objectif de la suédoise en matière de sécurité routière est clairement d'intensifier les contrôles, en particulier « *sur l'abus d'alcool et la consommation de drogues au volant et les excès de vitesse* ». Un objectif aligné sur celui des Etats généraux de la sécurité routière.

Dans ce cas, deux chiffres sont même lâchés dans l'accord : 40 millions de contrôles de vitesse par an ; et la volonté de soumettre un conducteur sur trois chaque année à un contrôle d'alcoolémie, de consommation de drogue et de port de la ceinture. Reste à trouver les effectifs policiers...

La débrouille dès la sortie de l'unif

Aujourd'hui, un jeune peut introduire une demande d'allocation d'insertion jusqu'à maximum 30 ans. Mais le nouvel accord est très clair : les quatre partis de la majorité vont réduire cet âge maximum à 25 ans. En deux lignes, la messe est dite.

Si l'un des gamins Montana se lance dans un parcours universitaire, en perdant deux années en cours de route, il a donc tout intérêt à trouver du travail à la sortie... Parce que, en finissant son parcours scolaire à 25 ans, il ne sera plus possible pour lui de toucher des allocations d'insertion, comparables aux allocations de chômage pour des personnes n'ayant jamais travaillé. Et rappelons qu'avant de percevoir ces allocations, il faut passer par un stage d'attente d'un an.

La fin de la taxe « pique-nique »

Sachets jetables, films plastiques : plus aucun centime ne sera perçu par le fédéral. La taxe ne rapporterait pas assez par rapport aux coûts administratifs qu'elle engendre, selon l'accord. Mieux, « *cette cotisation a atteint la modification de comportement souhaitée* », écrit la nouvelle majorité. Mais la suédoise envisage une réforme de la fiscalité « verte » de plus grande ampleur, en taxant en fonction du degré de pollution ou du caractère nocif de certains comportements. Le développement de la fiscalité environnementale est même cité parmi les moyens de financer les réductions de charges fiscales octroyées aux ménages et aux entreprises.

Des salaires rabetés, et un coup de pouce fiscal

Le suédoise imposera un saut d'index et une modération salariale. Mais des mesures fiscales pourraient compenser ces pertes.

Un postulat, d'abord : la future coalition ne touchera pas à l'indexation automatique des salaires. L'accord le prévoit explicitement. « *Le mécanisme de l'indexation automatique des salaires n'est pas remis en cause.* » C'est une exigence du MR, qui avait, avant même le début des négociations, fait de ce thème un tabou. Les salaires continueront donc à évoluer avec le coût de la vie durant la législature.

Mais cela ne veut pas dire que l'indexation ne sera pas réformée. Sans préciser ce qu'il entend faire au juste, le gouvernement indique « *Ce mécanisme pourra éventuellement être davantage réformé.* » Sous le gouvernement Di Rupo, l'indexation avait effectivement fait l'objet de modifications. Le panier avait été adapté pour mieux coller aux habitudes de consommation, et cela avait eu pour effet de reporter l'indexation. La suédoise pourrait en faire autant.

En revanche, le pouvoir d'achat sera altéré par d'autres mesures. Ainsi, l'accord prévoit explicite-

ment un saut d'index en 2015, dont les modalités ne sont pas précisées. Et ce n'est pas tout. « *Une période supplémentaire de modération salariale sera prévue en 2015-2016.* » Elle pourrait même être prolongée. Sous le gouvernement Di Rupo déjà, la croissance des salaires (hors index et hausses barémiques) avait déjà été portée à zéro.

Résumons : on ne touche pas à l'indexation automatique, ou alors à la marge. Mais on suspend l'application de celle-ci une fois en 2015. Et on gèle les autres hausses.

Durant cette période, il restera les augmentations barémiques, qui, elles ne sont pas concernées.

Le gouvernement va également réformer la loi de 1996, qui permet de modérer ou bloquer les salaires si les rémunérations dans les trois pays voisins (Allemagne, France et Pays-Bas) évoluent plus lentement que les salaires belges. Actuellement, le mécanisme prévoit qu'on évalue l'évolution des rémunérations dans les pays voisins a priori, par la voie de prévisions. Mais si ces prévisions s'avèrent incorrectes, il est généralement trop

tard, l'écart salarial actuel est là pour le démontrer. Aussi la suédoise va-t-elle ajouter un mécanisme de correction a posteriori, qui permettra de corriger les salaires belges si, dans les faits, ils ont augmenté plus vite qu'à l'étranger. Ce mécanisme sera automatique, précise l'accord. Cela signifie qu'il ne sera pas négociable.

Autre modification : un mécanisme de surveillance va être instauré, pour éviter que des secteurs économiques négocient entre eux des augmentations de salaires supérieures.

Toutes ces mesures devraient permettre de résorber totalement le handicap salarial de la Belgique enregistré depuis 1996 quand la loi est entrée en vigueur. L'accord prévoit explicitement que cet écart sera résorbé avant la fin de la législature. Et il précise aussi que les réformes indiquées ci-dessus ne sont pas exhaustives. Certains y voient la possibilité d'un deuxième saut d'index, si le besoin s'en fait sentir. ■

BERNARD DEMONTY

TABAC, DIESEL

Accises à la hausse et taxe pique-nique en voie de disparition

Le nouveau gouvernement mettra un brin de vert dans la fiscalité. A moyen terme, on envisage une réforme qui se traduirait par un glissement « *vers des impôts sur d'autres revenus que ceux du travail, vers des impôts indirects et/ou vers la fiscalité environnementale* ». Dans l'immédiat cependant, on prendra d'autres mesures décourageant des comportements nocifs pour la santé et l'environnement. Au programme de l'accord de gouvernement : un relèvement des accises sur le tabac et sur le diesel (on parle de 7 centimes au litre ici), à l'exception du diesel professionnel. Précisons que le gazoil de chauffage n'est pas concerné par cette mesure. L'accord de gouvernement prévoit également que les accises sur le diesel rattrapent celles sur l'essence. Avec la cotisation énergie, les accises pèsent actuellement 30 % dans le prix du diesel et 37 % dans le prix de l'essence (98 octanes). A l'avenir, chaque diminution de prix du diesel ne sera répercutée qu'à 50 %. De cette manière, prix de l'essence et prix du diesel se rapprocheront progressivement. Ils pourraient atteindre l'équivalence en 2018.

Désormais, les accises seront indexées, indique l'accord. En ce qui concerne les carburants, on étudiera pour plus tard « *l'impact d'une réforme de la fiscalité de l'énergie en fonction de l'émission de substances nocives et du contenu énergétique* ». Cela veut dire qu'une nouvelle fiscalité des carburants pourrait intégrer la question de l'émission de particules fines et d'oxydes d'azote ainsi que les émissions de CO₂. Les accises sur l'alcool seront augmentées à l'exception de celles sur la bière. La suédoise annonce également qu'elle supprimera la « *taxe pique-nique* » qui frappe actuellement les feuilles alu, les ustensiles de table, les sacs et sachets jetables... Cette taxe a atteint son objectif, dit le gouvernement : les comportements ont été modifiés. Par ailleurs, elle coûte presque davantage qu'elle ne rapporte.

M.D.M.

LES ENTREPRISE Résorber le handicap salarial

La suédoise ne touchera pas à l'impôt des sociétés (Isoc). Durant la campagne, un tas de choses avait pourtant été évoqué : d'un « aménagement » du système des intérêts notionnels aux regroupements des dépenses fiscales en « paquets » (investissements, recherche et développement, etc.), en passant par la baisse du taux nominal.

Rien de tout ça dans l'accord de gouvernement. L'accent est mis sur la stabilité du cadre fiscal. C'est très exactement ce que demandait la Fédération des entreprises de Belgique (FEB), qui s'en félicitait ce jeudi.

En matière de compétitivité et de coût salarial, la suédoise « s'engage à résorber complètement, avant la fin de la législature, au moins le handicap salarial » accumulé depuis 1996 par rapport à nos trois voisins. Pour mémoire, le handicap était estimé, par le Conseil central de l'économie il y a un an, à environ 4 %.

Comment ? D'abord par le saut

d'index (lire ci-dessus). Ensuite via des réductions de cotisations patronales de Sécurité sociale : le nouveau gouvernement accélérera la mise en œuvre du « pacte de compétitivité » lancé par la coalition précédente.

Rappelons que ce « pacte de compétitivité » prévoyait une réduction des cotisations patronales de 450 millions d'euros à partir de 2015, avec deux enveloppes additionnelles de 450 millions, l'une à partir de 2017 et l'autre de 2019.

Et encore de la modération salariale, au moins en 2015-2016, voire plus longtemps (lire ci-dessus).

Enfin, la suédoise s'est fixée pour objectif de ramener, avant la fin de la législature, le taux de base des cotisations sociales de 33 % à 25 %.

Petit bémol : le financement de cette mesure n'est pas précisé. Or, ce sera cher. Aucun chiffre n'est cité dans l'accord de gouvernement.

On considère que ramener le taux à 25 % pourrait coûter, hors effet re-

tour, entre 3,8 milliards – si on supprime les réductions de cotisations existantes – et 9,6 milliards d'euros.

Précisons que les gouvernements successifs ont accordé 5 milliards de réductions de cotisations et 6 milliards de « subventions salariales ».

Sans doute le gouvernement entend convertir une partie des réductions existantes (ou encore la dispense générale du précompte professionnel de 1 %). Mais il n'a pas la main sur la totalité, car une partie des réductions de cotisations a été régionalisée dans la sixième réforme de l'Etat.

Tout cela plaît fort aux entreprises. A la FEB, mais également à l'Union des classes moyennes. Même si la suédoise ne s'est pas engagée à relever le seuil de chiffre d'affaires en dessous duquel les petites entreprises bénéficient d'une exemption de la TVA, mais seulement à « examiner » s'il est possible de le porter de 15.000 euros à 25.000 euros. A suivre... ■

D.B.

impôt Réformer l'impôt des personnes physiques pour moins taxer le travail

On ne trouve pas comme tel, dans l'accord de gouvernement, « l'électrochoc fiscal » qu'avait claironné le MR en campagne, mais la promesse d'une réforme de l'Impôt des personnes physiques (IPP).

Selon quel principe ? « Un glissement vers des impôts sur d'autres revenus que ceux du travail, vers les impôts indirects et/ou vers la fiscalité environnementale » – le fameux « tax shift ». Dans quel but ? « Réduire la pression fiscale et parafiscale globale. »

1 En amuse-bouche : la déduction forfaitaire des frais professionnels est augmentée. En attendant, la suédoise a décidé d'augmenter la déduction forfaitaire des frais professionnels, ce qui permet d'augmenter les revenus nets.

Aucun chiffre n'est cité dans l'accord de gouvernement – ces dernières semaines, on parlait d'un gain moyen de 250 euros par an.

En apparence, la mesure est

semblable à l'augmentation de la quotité exemptée d'impôt – souvent évoquée avant le 25 mai.

« Mais il y a deux différences essentielles », explique Eduardo Traversa, professeur de droit fiscal à l'UCL. L'augmentation de la déduction forfaitaire des frais

professionnels ne bénéficiera qu'aux contribuables, salariés ou professions libérales, percevant des revenus professionnels et déclarant des frais forfaitaires. Ni les indépendants ni les salariés déclarant les frais réels n'en profiteront. En outre, la quotité exemptée s'applique au bas du barème fiscal ; et la déduction des frais, en haut du barème. L'avantage est donc plus important pour les revenus plus élevés. »

2 L'écueil de la sixième réforme de l'Etat. La suédoise aura-t-elle les moyens de mettre en œuvre la réforme de l'IPP annoncée – par exemple, la suppression de la tranche de 30 % évoquée de-ci de-là, mais qu'on ne retrouve pas explicitement

dans l'accord de gouvernement ?

« Il faut se rendre compte que, suite à la dernière réforme de l'Etat, dès que le pouvoir fédéral

touche à la base de l'IPP, cela réduit les recettes des Régions. L'augmentation de la déduction forfaitaire des frais professionnels aura cet effet, qui risque d'obliger les Régions à relever les « additionnels ». Une réforme plus ambitieuse devrait donc être négociée avec ces autres entités – ce qui ne facilitera pas les choses », explique Eduardo Traversa.

3 L'épargne-pension encouragée. La taxe sur l'épargne-pension sera réduite, à 8 % (contre 10 % aujourd'hui). Pour les contrats en cours (conclus après 1992), le fisc va prélever une partie de la taxe de manière anticipée : un pour cent par an durant les cinq prochaines années, puis trois pour cent quand le bénéficiaire atteindra 60 ans. Pour les contrats conclus à partir de l'an prochain, les 8 % seront prélevés à 60 ans.

4 Le diable est-il dans les détails ? D'autres mesures pourraient être moins riantes. Ainsi l'accord de gouvernement annonce que l'indexation automatique des dépenses fiscales qui sont sans impact sur les revenus d'activité, serait limitée. Sans plus de précision.

C'est peut-être un détail pour vous, mais pour certains cela peut valoir beaucoup – notamment pour les allocataires sociaux si, par exemple, la suédoise envisage de ne plus indexer les réductions d'impôts pour pensions et revenus de remplacement. Et la liste des dépenses fiscales potentielle-

ment concernées est longue. A faire à suivre.

En matière de TVA, si l'accord prévoit un élargissement de la base imposable, la liste est limitée : fin de l'exemption pour la chirurgie esthétique (une obligation européenne) et taxation en Belgique des services électroniques achetés par les particu-

liers auprès d'entreprises européennes (une directive européenne) ; relèvement à dix ans (contre 5 ans) du délai d'ancienneté pour bénéficier du taux réduit de 6 % pour les travaux dans les habitations privées – ce qui ne fait pas plaisir au secteur de la construction. ■

D.B.

fiscalité Des volte-faces qui vont surtout profiter aux entreprises

Quelques « volte-faces » fiscales pourraient avoir une influence importante sur les portefeuilles des ménages et des entreprises. Il en est ainsi des modifications envisagées concernant les bonis de liquidation, soit l'argent que les actionnaires perçoivent lors de la dissolution d'une société (également lors de fusions, de versement de dividendes...). Le gouvernement Di Rupo avait fait passer le précompte mobilier de 10 à 25 % sur ces bonis à partir du 14 octobre 2014. « *Ce qui a naturellement provoqué des liquidations de sociétés en cascade* », relève Roland Forestini, avocat fiscaliste. La suédoise va y mettre son grain de sel : les PME pourront mettre de côté chaque année une partie de leurs

réserves imposables sur un compte de passif distinct. Ces réserves feront l'objet d'une taxe anticipée de 10 %, payée par l'entreprise. En cas de liquidation, les réserves enregistrées sur ce compte de passe passif seront exemptes d'impôt aux actionnaires ! Si ces réserves sont distribuées au titre de dividende après 5 ans, un supplément de précompte de 5 % (15 % dans les 5 ans) sera d'application. « *Bref, on fait marche arrière*, explique Sabrina Scarna, avocate fiscaliste chez Tetra Law. *En gros, on capitalise les sociétés,*

ce qui devrait leur permettre de mener une politique d'investissements plus ambitieuse. » « *Tout en alimentant tout de suite les caisses de l'Etat* », glisse Roland Forestini. A l'Union des classes moyennes (UCM), on se montre très satisfait de ce revirement. « *Cette mesure, qui nous paraît juste et équilibrée, va surtout éviter aux sociétés de s'assécher, et de pouvoir investir plus facilement dans leur développement* », se réjouit Arnaud Depla, directeur du service d'études de l'UCM.

Autre mesure symbolique, qui avait fait couler beaucoup d'encre et qui va « évoluer » : la loi anti-abus, considérée comme mal ficelée par les experts. Pour rappel, cette loi vise à « punir » les dispositifs utilisés à d'autres fins fiscales que celles pour lesquelles elles ont été conçues. « *Le mécanisme le plus connu consiste à faire acquérir l'usufruit d'un immeuble par une société tandis que la nue-propriété revient à son dirigeant qui, souvent, dispose de l'immeuble à titre gratuit. Et redevient plein propriétaire à la fin de la période d'usufruit*, explique Roland Forestini. *Ce qui inquiétait le fisc. Changer cette loi peut être légitime mais est extrêmement compliqué.* »

Le précédent gouvernement avait également fait face aux re-

montrances européennes et de la Cour de cassation concernant la taxe « monstre » (cotisation spéciale) de 309 %, taxe qui vise les dépenses déguisées. Par dépenses déguisées, il faut par exemple entendre les cadeaux (rémunérations) faits par une société à son employé sans notification écrite. Le législateur avait décidé d'infliger une cotisation de 309 % à la société pour ces dépenses. Mais pareil tarif, prohibitif, a été jugé illégal et se devait donc d'être adapté.

Enfin, une autre mesure va avoir un impact, en théorie à tout le moins, sur le portefeuille des ménages, pour les plus nantis d'entre eux : la taxe « de transparence » de 15 ou 25 % (en fonction de leur nature) vise les revenus logés dans des trusts, des fondations étrangères et d'autres constructions juridiques (lire *Le Soir* du 9.10). « *On va dire que c'est de la théorie, mais ne sous-estimons pas les effets de cette obligation de déclaration, et le contexte international, où l'on sent que la pression sur la levée du secret bancaire commence à payer. Qu'on le veuille ou non, l'échange automatique d'informations fiscales se rapproche même s'il ne faut pas se faire d'illusions : certains échapperont toujours à l'impôt* », conclut M. Forestini. ■

Un service « garanti » en cas de grève à la SNCB

LA MOBILITÉ

Si la direction et les syndicats du rail ne « trouvent pas un accord dans un délai raisonnable, le gouvernement prendra lui-même une initiative législative ». Voilà la sentence qui attend le chemin de fer si ses protagonistes ne trouvent pas un accord sur un service « garanti » en cas de grève. On ne parle pas (ou plus) de service minimum mais bien de service garanti. Est-ce seulement une nuance ?

Globalement, le prochain gouvernement entend mieux protéger les utilisateurs contre les mouvements sociaux, « sans remettre aucunement en cause le droit de grève » évidemment. Y compris les mouvements d'humeur puisque la nouvelle procédure contre les grèves sauvages, qui a déjà montré son efficacité et ses limites depuis un an, sera traduite en force de loi. On retrouve la même volonté de garantir un service, sans définir lequel, en cas de grève pour les contrôleurs du ciel de Belgocontrol.

Au menu du rail du gouvernement

« 14-19 », la rémunération variable des CEO sera davantage liée à la ponctualité. La SNCB doit contrôler sa dette tandis qu'Infrabel devra diminuer ses tarifs sur les droits de passage sur le réseau, son principal gagne-pain, afin de le rendre plus attractif. Les deux entités qui attendent un contrat de gestion depuis 2012, verront enfin leur ordre de marche gouvernemental mais étalé sur six ans (au lieu de 5) avec, parallèlement, un plan budgétaire à plus long terme encore qui leur imposera le respect « d'une stratégie de résorption de la dette ».

2017 sera l'année des évaluations ferroviaires. On devrait y trouver une nouvelle version du plan de transport (celui qui sera appliqué dès ce 14 décembre), une évaluation de la réforme du groupe SNCB en deux entités (effective depuis ce 1^{er} janvier) mais aussi l'évaluation du plan pluriannuel qui a balisé tous les investissements ferroviaires jusqu'en 2025. Parallèlement, le gouvernement veut développer, en

concertation avec les Régions, une « offre de transport publics intégrée » assurant une chaîne de mobilité entre trains et bus, tram et métros. Retour d'une ancienne revendication : les possibilités de réseau express (utiliser les voies de chemin de fer pour les déplacements urbains) seront étudiées pour les agglomérations d'Anvers, Gand, Charleroi et Liège.

Autre mode de déplacement, les avions. Le gouvernement confirme sa volonté de moratoire sur le survol de Bruxelles (revenir à la situation d'avant février) et de déterminer une solution (qui oserait définitive ?) qui tienne notamment compte de la densité de la population. Le gouvernement fédéral entend aussi modifier l'accord de régionalisation des compétences aéroportuaires de 1989 afin d'imposer un même principe (utilisateur-payeur) à tous les aéroports du pays, et mieux participer ainsi au financement de Belgocontrol. ■

ÉRIC RENETTE

Un Etat plus autoritaire

Défense, renseignement, lutte contre le radicalisme, cybersécurité, efficacité judiciaire, l'accord développe (sans chiffrer) les missions autoritaires de l'État.

Plus de bleu en rue. » On pouvait s'attendre à ce que le volet sécuritaire prenne une place prépondérante dans l'accord. Pourtant, mise à part cette petite assertion faisant référence à la présence policière dans l'espace public, le texte n'amène pas de réformes particulièrement percutantes en ce qui concerne le contingent policier. Il faut dire que le précédent gouvernement s'était déjà chargé de la question des renforts. C'est donc principalement sur les réformes structurelles que la note s'attarde, instaurant notamment une plus grande mobilité du personnel (du statut de fonctionnaire de police vers celui de cadre logistique - dit Calog -, du cadre logistique vers la Défense ou les services publics fédéraux. Et inverse-

ment) ainsi qu'une procédure de recrutement plus souple mais « tenant compte des réalités du terrain ». Dans la même veine, le gouvernement s'engage à faciliter la reconversion des militaires dans d'autres fonctions (protection civile, services incendie, corps de sécurité...).

Mais le positionnement le plus attendu restait sans conteste celui relatif aux pensions des policiers. Mis sous pression ces dernières semaines, le nouveau gouvernement fait un geste pour les policiers âgés de plus de 53 ans obligés de prêter jusqu'à huit années de travail en plus après un arrêt de la Cour constitutionnelle supprimant les régimes spéciaux de retraite au sein de la police. Le texte prévoit que les plus de 53 ans pourront bénéficier d'aménagements de carrière et

d'une mise en disponibilité n'excédant pas 4 ans. Rien n'est par contre prévu pour les moins de 53 ans. Le compromis suffira-t-il à calmer la grogne syndicale ? Pas certain.

Autre constat : en termes de moyens alloués à la lutte contre la fraude, seules quelques lignes ciblent la criminalité en col blanc : « Dans le cadre général du budget de la police, le gouvernement renforcera les services impliqués dans la lutte contre la criminalité financière et économique. »

Par contre, la police fédérale hérite d'une nouvelle compétence : elle reprend intégralement les missions de protection des personnes de la Sûreté de l'État.

Terrorisme, radicalisme et renseignement

ment sont des chapitres particulièrement développés. Le Collège de renseignement et de sécurité (organe qui regroupait les têtes des services de sécurité) est remplacé par un « Conseil national de sécurité ». Au côté du Comité ministériel de renseignement, il suivra les menaces de radicalisme et de terrorisme et le binôme déterminera la politique en la matière. Notons qu'en cas de niveau général élevé de la menace (à partir du niveau 3 sur une échelle de 4), le gouvernement pour décider, sur avis du Conseil national de sécurité, le cas échéant à la demande d'un bourgmestre, de déployer temporairement l'armée pour assister les services de police et de sécurité pour des missions de surveillance déterminées.

Comme le souhaitait le MR, la loi du 1^{er} août 1979 sur le service dans une armée ou une troupe étrangère sera revue et ap-

pliquée pour poursuivre (notamment) les djihadistes. Lors de condamnation pour infractions terroristes, le retrait de la nationalité belge sera étendu (lorsqu'il y a double nationalité), la justice sera appliquée avec plus de célérité. Ceux qui ne disposent pas de la nationalité belge pourront se voir interdire l'accès au territoire belge.

La cellule de traitement des informations financières (CTIF) sera davantage associée aux échanges d'informations entre services chargés de la lutte anti-terroriste.

Enfin, un long développement concerne la cybersécurité, et l'atterrissage concret de la « cyberstratégie belge » qui était jusqu'ici un texte théorique. Pas de surprise parmi les objectifs stratégiques : garantir un cyberspace sûr et sécurisé,

garantir une sécurisation et une protection optimales des infrastructures critiques, du potentiel scientifique et économique et des systèmes publics contre la cybermenace, enfin développer une capacité propre de cybersécurité pour une politique de sécurité indépendante. Soit. Mais encore ? Le gouvernement s'attachera à rendre opérationnel le Centre pour la Cybersécurité Belgique (CCB, créé sous gouvernement Di Rupo mais jamais concrétisé), qui sera chargé d'un rôle de coordination, d'avis, et d'initiatives pour conseiller et protéger entreprises, consommateurs et pouvoirs publics. L'accord parle aussi de « détection et une réaction rapides en cas d'attaque informatique dirigée contre les systèmes et réseaux vitaux d'information de l'Etat ainsi que contre les infrastructures critiques », mesure à rapprocher de l'attention dont le SGRS bénéficiera – voir le texte Défense. ■

L.Po., M.M., A.L.

immigration Un code pour coordonner toute la législation

Lutter contre les abus : s'il y a un fil rouge à relever au sein du chapitre « Asile et migration », c'est celui-là. La formule apparaît à deux reprises dès les quatre premiers paragraphes. Ce parti pris très orienté à droite ne réjouit guère Fred Mawet, la directrice du Ciré (Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers) : « A cause de certains abus, on coince tout et on maltraite certaines catégories d'êtres humains. »

La directrice du Ciré précise que son opinion n'est qu'une première réaction et que le Ciré approfondira l'étude des projets de la suédoise. A ce stade en tout cas, elle juge que l'accord est trop vague et nécessite d'être précisé. « Il faut clarifier les intentions et les procédures qu'il y a derrière certaines idées, a priori positives, mais il faut

voir comment on les met en pratique ! »

Quelles sont les mesures phares ? Très clairement, la volonté de créer un Code de l'Immigration pour coordonner toute la législation en matière d'asile et d'immigration est une nouveauté. A ce sujet, la directrice du Ciré développe : « C'est évident qu'il faut clarifier la loi de 1980 qui encadre tout le séjour et les droits étrangers. Elle a été tellement amendée qu'il n'y a plus aucune visibilité. Mais ici, il n'est pas vraiment question de cela... On ne mesure pas quelle sera l'ambition de ce code. » En clair : précisions impatiemment souhaitées.

Au regard des nombreux conflits internationaux, l'accueil des demandeurs d'asile est un enjeu important. Dans l'accord, le contexte international est évoqué et il est

question de « maintenir une capacité tampon suffisante » au sein des infrastructures d'accueil. « Cela représente combien de personnes ? 2.000 ?, s'interroge Fred Mawet. Autant dire que c'est très peu vu le nombre de réfugiés en constante augmentation ces derniers temps. »

Les centres fermés étendus

En matière d'asile, l'accord prévoit encore d'encourager la politique du retour. Le gouvernement « fera aussi le nécessaire pour éviter les demandes d'asile dilatoires dont le seul but est de retarder l'éloignement ». Les centres fermés seront étendus et la Belgique maintiendra ses missions de dissuasion à l'étranger, pour empêcher l'arrivée de demandeurs ayant peu ou pas de chance d'être reconnus.

Si la lutte contre les abus est très clairement la priorité du prochain gouvernement, les migrants contribuant à l'économie semblent privilégiés. Les mérites économiques seront désormais pris en compte pour l'octroi de la naturalisation, en plus des mérites sportifs, socioculturels ou scientifiques. « Imbuvable, pour Fred Mawet. A qui pense-t-on dans ce passage ? Aux grosses fortunes qui échappent au fisc dans leur pays ? » Dans son point consacré à l'Europe, l'accord prévoit « l'instauration d'un cadre permettant une utilisation optimale du potentiel de l'immigration économique ».

Une vision « très utilitariste de l'immigration », dénonce Caroline Intrand, spécialiste des questions européennes au Ciré. « Il s'agit d'immigration choisie... mais il faut se demander au profit de qui. » ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT

justice Les mesures alternatives à la détention renforcées

Héritant d'une justice fraîchement réformée, mais toujours sclérosée par des dysfonctionnements et un cruel manque de moyens financiers et humains, le gouvernement ne pouvait se présenter les mains vides dans cette matière. Ses projets sont ambitieux. Preuve d'un courage politique très attendu, estiment certains acteurs du monde judiciaire ; de la poudre aux yeux et des réformes irréalisables, rétorquent d'autres. La suédoise se veut rassurante : « *Le recrutement des magistrats et du personnel destinés à remplir complètement les nouveaux cadres des tribunaux et parquets sera prioritairement poursuivi.* » Mais aussi innovante avec l'annonce de la mise en place d'un projet pilote créant des tribunaux uniques (regroupant le tribunal de commerce, du travail et de première instance), avec maintien de différentes chambres spécialisées.

Des mesures satisfaisantes aux yeux de la magistrature qui ne cesse de dénoncer l'inquiétante détérioration des conditions de travail ? Méfiance... « *C'est merveilleux ! Sauf*

que partout, nous manquons de tellement de moyens pour mettre en place toutes ces réformes, lance Manuella Cadelli, présidente de l'Association syndicale des magistrats (ASM). On manque simplement de personnel pour travailler au quotidien pour la simple et bonne raison que le cadre défini par la loi n'est pas respecté. » L'ASM salue par contre la volonté du gouvernement de désengorger les prisons en renforçant les mesures allant dans ce sens (bracelet électronique, médiation, probation comme peine autonome...) et d'alléger les procédures judiciaires en favorisant les solutions amiables ou en instaurant le « plaider coupable », mesure que l'ASM a elle-même soufflée à la suédoise. Le texte promet encore un meilleur accès à la justice à travers l'instauration d'un ticket modérateur pour l'aide juridique de deuxième ligne dont une partie du coût sera récupérée auprès du justiciable, en tenant compte du droit à l'accès à la justice.

Autre grand chantier annoncé : la réforme du Code d'instruction criminel et du Code pénal « *pour que celui-ci gagne en clarté et en cohé-*

rence ». Cette double réforme serait menée par une commission à composition multidisciplinaire. « *Les sanctions actuelles seront évaluées afin que le rapport en termes de mesure de la peine entre les différentes infractions soit plus correct et qu'il y ait une plus grande cohérence entre*

la peine théorique telle que prévue par le Code pénal, la peine prononcée et la peine réellement exécutée. »

Enfin, comme on le subodorait suite aux rebondissements dans le dossier des tueries du Brabant et la réouverture des débats sur la prescription, celle-ci est portée à vingt ans pour les infractions punissables de la réclusion à perpétuité et commises en bande. « *On aurait pu repousser cette décision et l'intégrer dans la réflexion globale annoncée dans le cadre de la réforme des Code pénal et d'instruction criminelle et qui me paraît d'ailleurs courageuse,* déplore Christophe Mincke, directeur du département de criminologie de l'Institut national de criminalistique et de criminologie. *Mais là, on utilise une affaire emblématique pour modifier la règle en urgence.* » ■

LUDIVINE PONCIAU

STUPÉFIANTS

La détention de drogues interdite

L'accord de gouvernement est on ne peut plus clair : « *La détention de drogues est interdite. La consommation de drogues dans l'espace public ne pourra pas faire l'objet d'une tolérance.* » D'emblée, la suédoise coupe court à tout débat : décriminalisation, voire légalisation de certaines drogues douces sont d'ores et déjà exclues. Pourtant, fin 2013, Laurette Onkelinx, en tant que ministre de la Santé, avait lancé une grande « évaluation critique » de la politique sur le cannabis. Désireuse de dépolitiser la question, elle avait donné mission à la Cellule générale de politique drogues d'évaluer la situation et d'identifier les améliorations possibles. Les conclusions étaient attendues pour cet automne. En février dernier, le président de cette cellule, le professeur Brice De Ruyver (UGent), confiait au *Soir* que cette réévaluation se ferait « sans tabou ». Toutes les options étaient donc encore à l'étude. La suédoise écoutera-t-elle quand même les conclusions de la cellule ? (E.BL.)

Une armée rajeunie, modernisée, au budget intact

LA DEFENSE

Selon le texte dont nous disposons, l'accord de gouvernement fait une large place à la Défense : le gouvernement « tient à une armée déployable, efficace, rationalisée, moderne, bien entraînée et jeune ». Le texte reconnaît les efforts budgétaires déjà engrangés par l'armée et le gouvernement ne souhaite pas d'autre effort : il s'engage même à « œuvrer à la conclusion d'un accord » Otan et européen par lequel les pays s'engagent à ne plus réduire leurs budgets de Défense. Objectif : une Europe de défense « solide et bien intégrée » logée dans « une alliance avec l'Otan ». C'est la touche De Crem. La touche Ducarme ? Dans le même temps, « le gouvernement cherchera à réaliser les recommandations du groupe de travail parlementaire sur l'équilibre linguistique dans l'armée ».

Un cap budgétaire ferme, cela ne veut pas dire que l'armée belge ne devra pas réduire à nouveau ses effectifs. Cependant, « une réduction supplémentaire du personnel n'entraînera pas automatiquement une

réduction du budget de la Défense ». Mais le gouvernement a pris conscience des lacunes d'équipement. Non seulement « le gouvernement prendra une décision » pour conserver une capacité de chasse et de bombardement qui remplace les F-16, mais en outre il « définira une orientation stratégique pour la succession des frégates M, des chasseurs de mines (NDLR : un gros morceau également, vital pour la survie de la marine), et d'autres systèmes d'armement tels que les drones et le matériel majeur de la composante Terre » (laquelle a reçu une partie de son matériel mais pas en quantités suffisantes).

Un département sera choyé en particulier : le SGRS, car « la Défense doit disposer d'un service de renseignement militaire moderne » notamment pour que « notre pays soit mieux préparé contre les cybermenaces » - l'accord vise explicitement la protection contre les logiciels malveillants d'espionnage. La composante médicale, aujourd'hui au bord de l'effondrement, vivra

« une restructuration approfondie (...) visant au déploiement opérationnel ». Le sort de Neder-over-Heembeek sera étudié. ■

A.L.

LA FONCTION PUBLIQUE

Prendre le secteur privé comme modèle

Moderniser. « Assurer un service plus performant et de la meilleure qualité possible au meilleur coût. » L'accord gouvernemental ne masque pas son ambition : faire fonctionner le service public comme le secteur privé, en gros. Du reste, le futur gouvernement ne s'en cache pas en stipulant qu'« un objectif central est d'arriver à ce que les gains de productivité enregistrés dans le secteur privé soient reflétés au sein de la fonction publique. Un indicateur de la productivité sera mis au point et rendu public ». On ne peut être plus clair. Pas étonnant que cela inquiète, d'autant que le nombre de fonctionnaires est déjà descendu en dessous des 70.000

personnes lors de la précédente législature. C'est une perte de 12.000 unités en moins de cinq ans. « On a déjà fait d'énormes concessions ces dernières années. On a rationalisé comme jamais les équipes, ce qui fait qu'on travaille parfois déjà sur le fil dans certains services. On objective le moindre euro que l'on doit dépenser et on va encore nous demander un effort ? », s'inquiète cette directrice au sein du SPF Emploi. Pour la recherche scientifique, c'est carrément la douche froide : « Dans une optique de rationalisation, le Service public fédéral politique scientifique (SPP) (NDLR : plus couramment appelé Belspo) est supprimé. Il est intégré ailleurs comme

direction générale. Un audit répertoriera les subventions actuelles du SPP aux institutions dans notre pays et à l'étranger, les mettra en lumière de façon détaillée et les évaluera. A la mi-2015, le gouvernement rationalisera les flux actuels en vue de réaliser des économies nettes. »

Et pour le reste de la fonction publique ? Qu'envisage-t-on concrètement ? Peu de détails sont donnés. Mais les mots utilisés dans les vingt pages de l'accord relatives au secteur sont clairs. « Simplification des structures », « synergies en matière de coûts », notamment informatiques, « harmonisation des régimes de travail à temps partiel et de congé avec

ceux du privé», «sélectivité dans les remplacements»... D'après nos confrères de *L'Echo*, l'objectif est de réduire les frais de personnel de 12 % endéans les 5 ans, de 28 % les frais de fonctionnement et de plus de 30 % les investissements. Malgré tout, la suédoise promet « un projet au service de la société et de l'économie ». ■

F.M.

Deux centrales nucléaires prolongées, les prix du gaz et de l'électricité encadrés

L'ÉNERGIE

Comme annoncé, la suédoise prolongera les réacteurs de Doel 1 et 2. Dans un premier temps jusqu'au 31 mars 2015 pour Doel 1 (deux mois) et jusqu'au 31 mars 2016 pour Doel 2 (quatre mois). Pour la suite, le gouvernement annonce qu'il « prendra une décision » à propos d'une éventuelle prolongation de dix ans des deux plus vieilles centrales belges. Celles-ci n'iront en tout cas pas au-delà de 2025, promet-on. La décision « tiendra compte » des perspectives de redémarrage de Doel 3 et Tihange 2, les centrales fissurées. Mais aussi de la possibilité d'améliorer les interconnexions avec les réseaux étrangers. Une manière de se laisser la possibilité (très, très hypothétique, dit un

expert de la majorité) de ne pas prolonger en cas de divine surprise du côté de l'approvisionnement. La décision finale ne fait guère de doute. La sortie du nucléaire sera encadrée par « un mécanisme de monitoring et de correction pour garantir la sécurité d'approvisionnement, la sûreté, la durabilité et l'abordabilité [sic] à long terme ». Notons enfin que le gouvernement évoque une transition vers un système énergétique durable qui « doit être neutre sur le plan technologique ». La formule laisse la porte ouverte à de nouveaux outils nucléaires de la 3^e ou de la 4^e génération.

Le gouvernement introduira une norme énergétique pour veiller à ce que le coût du gaz et de l'électricité ne soit pas plus

élevé en Belgique que dans les pays voisins. Cette norme s'appliquera aux entreprises, pour « préserver leur compétitivité » et aux ménages, pour « préserver leur pouvoir d'achat ». Le gouvernement, qui va réduire le soutien à l'éolien offshore, annonce un pacte énergétique pour dessiner les contours de la transition énergétique sur le long terme et fournir un cadre « stable » aux investisseurs. On parle d'un plan fixant les changements « sur une période de 20 à 25 ans, au moins ». La suédoise détricote quelques mesures du plan Wathélet. Evaluation de la réserve stratégique, révision de l'appel d'offres en cours pour les nouvelles centrales au gaz... ■

X.C.
M.d.M.

Coopération au développement : on concentre

Le gouvernement a choisi de désormais « se concentrer sur les pays fragiles et les zones post-conflit » : le nombre de

pays partenaires sera donc réduit de 18 à 15, en sacrifiant l'Amérique latine (Equateur, Pérou, Bolivie). Il réaffirme, pour la forme, que « la Belgique fera des efforts, dans la mesure des possibilités

budgétaires, pour atteindre l'objectif de 0,7 % du RNB », tout en expliquant que « dans le cadre de la situation budgétaire difficile, toutes les formes de coopération contribueront dans les années à venir aux efforts d'économie

budgétaires ». Et les ONG, jusqu'ici épargnées par les coupes budgétaires, vont trinquer : le nombre de celles qui sont reconnues sera réduit progressivement et un nouveau cadre légal sera conclu avec elles. (V.K.)

Europe : la tradition avec une tonalité britannique

Le chapitre consacré à l'intégration européenne de l'accord de gouvernement recourt abondamment à la phraséologie traditionnelle de la politique étrangère et européenne de la Belgique. Mais on y décèle aussi des accents nouveaux, qu'on

serait tenté d'appeler « britanniques », sur la subsidiarité, la suppression de régulations, ou encore sur les bienfaits d'un accord commercial de libre-échange avec les Etats-Unis. Echantillons choisis : « Le gouvernement plaide pour une commission européenne à effectifs réduits, et assertive », ou « s'emploiera aussi (...) à

lutter contre l'excès de régulation et le paternalisme (sic) qui sapent la portée du projet européen. » « En outre, il n'y aura pas de "gold plating"... » : l'expression recouvre les pratiques consistant à renforcer des nouvelles normes établies par des législations européennes lors de leur transposition dans les lois nationales, par

exemple en matière de santé, protection du consommateur ou environnement. Il n'est pas inutile de rappeler qu'au niveau européen, la N-VA a rejoint la famille eurosceptique créée par le Parti conservateur britannique, grand pourfendeur de la Commission et des législations européennes. Ceci explique peut-être cela. (J.Kz)

La carrière bousculée

La suédoise va modifier la carrière à tous les étages : pour ceux qui cherchent du travail, pour ceux qui ont un emploi et pour ceux qui entendent le quitter ou sont à la retraite.

crédit-temps Sans motif, il ne sera plus payé

Le quotidien des personnes qui travaillent va changer, si le gouvernement applique son programme. Plusieurs réformes d'envergure vont toucher les salariés.

La plus symbolique concerne sans doute le crédit-temps. Il sera prochainement impossible de prendre un crédit-temps sans motif rémunéré par l'Onem. « *L'allocation pour le crédit-temps et l'interruption de carrière sans motif sera supprimée* », dit l'accord. Pour toucher une allocation, il faudra qu'il s'agisse d'un congé parental ou d'un crédit-temps pour soins palliatifs.

Impossible alors de prendre un quatre-cinquième temps ou une année sabbatique ? Non, mais ce sera sans allocation. Ajoutons qu'entre les lignes, l'accord rend possible une suppression pure et simple du crédit-temps sans motif, avec allocation ou non. Il s'engage à maintenir les crédits-

temps motivés. Sous-entendu : pas de garantie pour les autres.

Enfin, la suédoise va reporter de cinq ans la possibilité de prendre un crédit-temps de fin de carrière. Actuellement, les personnes de plus de 55 ans peuvent prendre un temps partiel jusqu'à la pension. Demain, il faudra 60 ans.

La suédoise va aussi s'engager dans un autre chantier important et délicat : la réforme des carrières. Objectif : donner plus de souplesse aux entreprises et une meilleure conciliation entre vie privée et professionnelle. Une nouveauté : la systématisation de la rémunération à la performance. « *Ce nouveau modèle permettra aux travailleurs de percevoir une rémunération plus en rapport avec leurs compétences et leur productivité à la place d'une simple augmentation linéaire en fonction de l'âge ou de l'ancienneté.* » Des questions socialement très délicates, pour lesquelles le

gouvernement promet une concertation.

Comme nous l'annoncions en août, l'équipe de Charles Michel va mettre en place un système de compte carrière. Les salariés

pourront renoncer à des jours de congé ou à une partie de leur rémunération pour utiliser ce temps ou cet argent plus tard. Ils pourront par exemple les consacrer à un crédit-temps, ou bénéficier d'une pension plus élevée. S'ils perdent leur emploi, ils pourront aussi toucher une rémunération en complément de leur allocation de chômage.

Enfin, la suédoise veut également faciliter la possibilité de travailler à la maison.

Le gouvernement envisage aussi de revoir les délais de préavis et de réintroduire une période d'essai, durant laquelle l'employeur peut licencier à bref délai. Nul doute que la négociation sur ce point ne sera pas simple. ■

BERNARD DEMONTY

chômage La dégressivité pourra être renforcée

Le quotidien des demandeurs d'emploi va également changer, sous le prochain gouvernement. L'équipe Di Rupo avait déjà renforcé la dégressivité des allocations de chômage. La suédoise va continuer la réforme. « *Le gouvernement poursuivra la dégressivité*

renforcée des allocations de chômage, mise en place sous le gouvernement précédent. »

Est-ce à dire que la dégressivité pourra être renforcée ? L'accord le permet. « *L'impact de la dégressivité renforcée et la limitation des allocations d'insertion dans le*

temps feront l'objet d'un suivi.

Après évaluation de ces mesures, des mesures supplémentaires peuvent être envisagées. »

Le gouvernement va aussi réévaluer la notion d'emploi convenable. Lorsqu'un emploi est consi-

déré comme convenable, le chômeur ne peut le refuser, au risque de perdre ses allocations. Le gouvernement veut en revoir la définition. Il pourrait notamment élargir la distance entre le domicile et le lieu de travail. Le chômeur pourrait devoir accepter un travail plus loin de son domicile. L'accord le dit plus subtilement. « *La définition de l'emploi convenable sera revue pour encourager la mobilité du travail.* »

Le dossier très sensible des allocations d'insertion sera rouvert. Pour rappel, il s'agit des allocations que touchent les personnes qui n'ont jamais travaillé. Le gouvernement précédent les a déjà limitées à deux ans. Le prochain va les supprimer pour les personnes

qui ont entre 25 et 30 ans. « *L'âge maximum pour introduire une demande d'allocations d'insertion est réduit à 25 ans.* »

Une autre réforme a déjà fait et fera encore couler beaucoup d'encre : les services à la commune. Ils sont prévus dans l'accord, pour les chômeurs de longue durée. Avec des balises. Le service à la collectivité ne pourra dépasser deux demi-journées par semaine. Ce travail ne pourra réduire la disponibilité du chômeur sur le marché du travail. Et il devra être intégré dans un trajet pour l'emploi et donc, idéalement, favoriser la recherche du demandeur d'emploi.

Reste à savoir si ces travaux seront obligatoires. Le fédéral laisse aux Régions le soin d'en décider.

« *Les Régions reçoivent la possibilité de suspendre les chômeurs de longue durée qui refusent une offre de service à la collectivité.* » Précisons que, pour que ce système se mette en place, il faudra un accord de coopération entre le fédéral et les Régions. Et que les ministres de l'Emploi wallon et bruxellois ont indiqué qu'ils n'en voulaient pas.

Dernière mesure : l'obligation de recherche d'emploi va désormais concerner les chômeurs jusqu'à 65 ans. Actuellement, la limite est fixée à 60 ans. Précisons aussi que, demain, les personnes en invalidité vont aussi faire l'objet de contrôles renforcés. ■

B.Dy

départs anticipés Les possibilités seront réduites

C'est sans doute l'une des décisions les plus spectaculaires de cet accord : l'âge légal de la pension va passer de 65 ans actuellement à 66 ans en 2025 et 67 ans en 2030 (lire nos éditions de ce mercredi). L'accord de gouvernement indique que cette réforme a été suggérée par le récent rapport sur la réforme des pensions. C'est inexact : le rapport a évalué les effets d'un report de la pension légale, mais ne l'a pas recommandé.

Le gouvernement va aussi permettre aux personnes de plus de 65 ans de poursuivre leur carrière plus facilement. D'autre part, les pensionnés pourront poursuivre ou entamer une activité professionnelle sans risque de perdre leur pension. Actuellement, des plafonds de revenus sont prévus. Les pensionnés qui les dépassent perdent tout ou partie de leur pension.

Le gouvernement va aussi mettre en œuvre la pension à

points, qui, elle, était bel et bien recommandée par le récent rapport sur les pensions. Le principe : une personne qui travaille une année au salaire moyen a droit à un point. Si elle gagne moins que le salaire

moyen, elle reçoit une fraction de point (avec un minimum) et si elle gagne plus, elle reçoit plus qu'un point (avec un maximum). A la fin de la carrière, les points sont

convertis en euros. Cette réforme entrera en vigueur en 2030.

Le gouvernement va aussi se lancer dans un chantier explosif : le rapprochement du régime de pension des fonctionnaires avec celui des salariés. « *Le gouvernement procédera dès lors, en concertation*

étroite avec les partenaires sociaux du secteur public, à des réformes du système de pension visant à aligner ce régime de pension sur celui du secteur privé », dit l'accord.

Actuellement, les fonctionnaires ont des conditions plus favorables, notamment en ce qui concerne l'âge du départ. L'accord reprend à son compte une considération du rapport sur les pensions : « *Les conditions de durée de carrière à respecter pour accéder à la pension doivent être alignées entre les différents régimes ; toute différence en matière de carrière requise ou d'âge pour l'accès à la pension doit pouvoir être justifiée de manière objective.* »

L'équipe de la suédoise promet aussi d'augmenter la pension minimum. « *Celui qui a travaillé à temps plein durant une carrière complète devrait donc avoir droit à une pension minimum supérieure de 10 % au moins au seuil de pauvreté. La garantie de revenus aux personnes âgées sera encore renforcée.* »

L'objectif majeur du gouvernement est de maintenir plus de gens au travail afin d'assurer le finance-

ment des pensions et augmenter le taux d'emploi. Très logiquement, il va donc décourager toutes les formes de départs anticipés. A commencer par la pension anticipée. Poursuivant le travail du gouvernement précédent, l'âge requis pour ce type de départ sera repoussé. « *L'âge auquel on peut prendre sa retraite anticipée est porté à 62,5 ans en 2017 et à 63 ans en 2018.* » En 2014, les conditions sont les suivantes : 61 ans et 39 ans de carrière.

La suédoise va aussi poursuivre la réforme des prépensions. La prépension va passer de 60 à 62 ans dès le premier janvier prochain. L'âge va aussi augmenter pour les entreprises en restructuration. Il passe à 60 ans en 2017. Actuellement, des départs sont déjà possibles à 57 ans.

Une réforme assez lourde, mais rappelons qu'il fut question, durant les négociations, de supprimer purement et simplement les prépensions.

Mais il existe d'autres façons de quitter, temporairement ou non, le monde du travail sans recourir à la prépension ou à la pension anticipée. La première, c'est le crédit-temps. Comme on le lira ci-dessus, ils sont réduits. Une autre façon de quitter le travail est de passer sous le régime de maladie-invalidité. La suédoise prévoit des contrôles drastiques pour éviter les fraudes. ■

B.Dy